



Délibération n°CA-2017-02

**Autorisation à donner au président pour engager
les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 21 décembre 2016
Présents : 16 Quorum fixé à 13 membres
Votants : 16
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : 16
Voix "contre" : 0
Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET		X	
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD	X	
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
M. Alain BLINETTE		
Mme Corinne BONNARD		X
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		X
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		X
M. Hervé PULICANI	X	
M. Frédéric BURGHARD		X
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		
M. Yvan GUIGNOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
ADC Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
LTN Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

Monsieur le comptable public, Laurent TISSOT, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
Monsieur le commandant Matthieu FAURE, chef du groupement "gestion des risques"
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L1612- 1,

Vu l'instruction codificatrice N° 06-039-M61 du 13 juin 2006 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu la délibération CA-2016-13 du 22 mars 2016 du conseil d'administration portant approbation du budget primitif 2016,

Vu la délibération CA-2016-41 du 7 novembre 2016 du conseil d'administration portant approbation d'une décision modificative au BP 2016.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le budget primitif 2017 doit être soumis au vote du conseil d'administration du SDIS à la fin du mois de février.

Avant le vote du budget, certaines procédures comptables, listées ci-dessous, résultent respectivement de textes et sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits,
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1.

Afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2016) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2017.

Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2016) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	BP 2016	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2016)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	65 000,00	16 250,00
21311	Construction de bâtiments administratifs	196 535,50	49 133,88
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	93 245,20	23 311,30
2182	Matériel de transport	210 786,15	52 696,54
2183	Matériel informatique	82 995,00	20 748,75
2184	Matériel de bureau et mobilier	132 728,26	33 182,07
21531	Réseaux de transmission	130 242,77	32 560,69
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 004 735,49	251 183,87
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	484 683,33	121 170,83

21571	Matériel et outillage technique - ateliers	2 000,00	500,00
21578	Autre matériel et outillage technique - ateliers	56 815,07	14 203,77
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	780,00	195,00
231312	Immobilisations en cours - centre d'incendie et de secours	2 214 767,23	553 691,81

Décision

Les membres du Conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2016) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	BP 2016	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2016)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	65 000,00	16 250,00
21311	Construction de bâtiments administratifs	196 535,50	49 133,88
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	93 245,20	23 311,30
2182	Matériel de transport	210 786,15	52 696,54
2183	Matériel informatique	82 995,00	20 748,75
2184	Matériel de bureau et mobilier	132 728,26	33 182,07
21531	Réseaux de transmission	130 242,77	32 560,69
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 004 735,49	251 183,87
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	484 683,33	121 170,83
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	2 000,00	500,00
21578	Autre matériel et outillage technique - ateliers	56 815,07	14 203,77
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	780,00	195,00
231312	Immobilisations en cours - centre d'incendie et de secours	2 214 767,23	553 691,81

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le : 03/02/2017

Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2017

Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT